



T.N.-O.

Franc parler

Territoire et autonomie
gouvernementale

Printemps 2004



Gracieuseté de Robert Redshaw

Il existe plusieurs manières pour une collectivité de profiter des retombées économiques liées à l'exploitation des ressources dans la vallée du Mackenzie. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a élaboré des moyens afin d'aider les gens à comprendre les différentes sortes de plans et d'ententes qui peuvent s'appliquer. Lisez ce qui suit pour en apprendre davantage.

Comment les collectivités peuvent bénéficier des activités d'exploitation des ressources

Il existe plusieurs manières pour une collectivité de profiter des retombées économiques liées à l'exploitation des ressources dans la vallée du Mackenzie. Il peut être difficile de comprendre quel plan ou entente s'applique à un projet donné, car il y a plusieurs ressources bien distinctes qui peuvent être utilisées. Par exemple, certains plans et ententes sont imposés par la loi, d'autres pas. Certains relèvent du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), d'autres relèvent du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (G.T.N.-O.) et il y en a qui se négocient entre les entreprises et les collectivités. Certains plans et ententes s'appliquent aux activités minières, d'autres s'appliquent aux activités pétrolières et gazières. Cet article de *Franc Parler* vise à aider les lecteurs à comprendre ces différentes sortes de plans et d'ententes ainsi que leur fonctionnement.

Un **plan des retombées économiques** décrit les possibilités d'emploi et d'affaires qu'entraînera l'activité proposée, ainsi que la façon dont s'y prendra l'entreprise pour les développer. Il nécessite que l'entreprise consulte la collectivité et s'applique aux activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière, et aux activités d'aménagement du pipeline seulement dans les Territoires du Nord-Ouest. Un plan de retombées économiques est régi par la Loi sur les opérations pétrolières au Canada et requiert l'approbation du ministre des Affaires indiennes et du Nord

canadien. Pour obtenir davantage de renseignements, appelez la Division de l'exploitation pétrolière et des avantages du MAINC au (867) 669-2618.

Une **entente sur l'accès** est un accord contractuel entre une entreprise et les organisations autochtones touchées à qui les terres appartiennent ou qui contrôlent l'accès à ces terres. L'entente décrit les modalités, notamment les dispositions financières, pour accéder aux terres pour lesquelles les Autochtones détiennent un intérêt ou pour traverser ces terres. Les ententes sur l'accès peuvent comprendre des renseignements sur les retombées économiques. Ces ententes sont imposées par les revendications territoriales dans certains endroits ou sont le résultat d'un accord volontaire entre les groupes dans d'autres. Pour obtenir davantage de renseignements, communiquez avec votre bureau régional des revendications territoriales ou votre organisation autochtone.

Une **entente socio-économique** est un accord contractuel qui consigne les engagements pris concernant les possibilités d'emploi, de formation et d'affaires. Elle consigne aussi les engagements envers le respect de la collectivité et le bien-être culturel. L'entente est conclue entre une entreprise et le gouvernement territorial; elle vise particulièrement les collectivités touchées. Elle porte généralement sur les projets d'aménagement de grande envergure. Les ententes socio-économiques ne sont pas imposées par la loi, quoi que l'on s'attende de plus en plus à ce que ces ententes soient

conclues. Pour obtenir davantage d'information, communiquez avec la Division des projets industriels du ministère des ressources, de la faune et du développement économique (RFDE), G.T.N.-O., au (867) 873-8691 ou avec votre bureau local de RFDE.

Une **entente sur les répercussions et les avantages** est un accord contractuel qui est confidentiel et couvre généralement les paiements au comptant, les bourses d'études, ainsi que les possibilités d'emploi, de formation et d'affaires. Elle est conclue entre une entreprise et les organisations autochtones touchées précisées dans les revendications territoriales ou dans les autres processus. Elle s'applique généralement aux activités minières, à l'étape de l'exploitation, cependant ce genre d'entente a déjà été négocié à l'étape de production. Elle peut parfois porter le nom d'accord de participation, comme c'est le cas pour la mine de diamant Diavik. Pour obtenir davantage d'information, communiquez avec la Division de l'exploitation minière du MAINC, au (867) 669-2571 ou avec votre organisation autochtone ou le bureau régional des revendications territoriales.

Pour mieux faire connaître les différents plans et les différentes ententes, le MAINC a créé une **affiche et des cartes postales** qui les expliquent. Pour en obtenir des copies, communiquez avec la Direction des communications, du marketing et de la consultation du MAINC au (867) 660-2576. ■■■

Dans cette édition...

Franc parler – Comment les collectivités peuvent bénéficier des activités d'exploitation des ressources

La dernière mode sur Internet... un site pour les élèves et les enseignants

Pour se divertir

Réponses à vos questions...

Notre vision

Sur Internet

Avez-vous de quoi à nous dire?

Le présent bulletin a pour but de vous tenir au courant des progrès accomplis au chapitre des négociations relatives au territoire et à l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que de fournir des réponses aux questions fréquemment posées. Nous mettons en vedette les individus et les collectivités au coeur des négociations, célébrons les jalons importants et annonçons les événements à venir. Au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), nous espérons que vous trouverez notre bulletin informatif et convivial.

La dernière mode sur Internet... un

Youth Buzz



Si tu fais un travail à l'école sur les gens, les terres ou l'eau des Territoires du Nord-Ouest, il existe un site Web parfait pour toi. Si vous êtes enseignant, vous y trouverez aussi une foule d'idées pour vos cours.

Le bureau régional du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a créé spécialement pour les élèves et les enseignants des Territoires du Nord-Ouest le site Youth Buzz. Vous avez déjà consulté le site sans trouver ce que vous cherchiez? Consultez-le de nouveau! Youth Buzz a fait peau neuve et comprend maintenant une multitude de nouvelles choses. Dans ce site, il y a beaucoup d'information facile à trouver et à lire au sujet des Territoires du Nord-Ouest, y compris ce que le MAINC fait pour améliorer la qualité de vie des Autochtones et de tous les habitants du Nord.

Mais ce n'est pas tout! Youth Buzz est aussi une grande source d'information au sujet des nombreuses cultures et traditions propres aux Autochtones du Nord. Apprenez-en davantage sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la signification des noms traditionnels des collectivités et les différentes façons (plus de 70) d'utiliser le caribou!

Est-ce que la santé de la terre et de l'eau dans les Territoires du Nord-Ouest vous préoccupe? Dans « Protéger l'environnement », vous en apprendrez davantage sur le problème des contaminants environnementaux et les mesures prises pour remédier à la situation. Ne manquez pas de consulter les fiches d'information qui se trouvent à l'adresse tno-nwt.ainc-inac.gc.ca/youthbuzz. Ces fiches expliquent la manière dont les contaminants affectent notre faune et nos aliments traditionnels.

[tno-nwt.ainc-inac](http://tno-nwt.ainc-inac.gc.ca)



Les enseignants peuvent même les imprimer toutes afin de pouvoir les utiliser en classe!

Les enseignants aimeront aussi le lien « Visez eau ». Ce guide pédagogique, ayant pour thème l'eau, a été élaboré afin de combler les besoins en matériel scientifique des écoles secondaires du Nord. Il est divisé en sept modules qui correspondent aux thèmes des programmes de sciences et de biologie enseignés dans les écoles secondaires des Territoires du Nord-Ouest. Chaque module fournit à l'enseignant des renseignements de base, une liste de termes clés et des notions, des connaissances nécessaires, des instructions pour des activités, une liste du matériel nécessaire, des suggestions de méthodes d'évaluation, des ressources additionnelles ou de l'information sur le sujet ainsi que des activités complémentaires. C'est une mine d'information à la portée de la main!



Les Autochtones des Territoires du Nord-Ouest utilisent toutes les parties du caribou.

Travailler de concert avec les Autochtones

Les nombreuses utilisations du caribou

Le caribou est un petit animal qui ressemble au wapiti et que l'on trouve au-delà de la limite forestière de l'Arctique nord-américain et du Groenland. Puisqu'il se nourrit de lichens l'hiver, il est très bien adapté aux rigueurs de la toundra où il franchit de grandes distances pendant la migration chaque année. Les mâles et les femelles possèdent un panache particulier et celui des mâles peut atteindre 4 pieds (1,20 m) de largeur! Un bébé caribou peut courir 90 minutes après sa naissance. Il doit le faire pour pouvoir suivre le troupeau en migration.

Les Autochtones des Territoires du Nord-Ouest utilisent toutes les parties du caribou :

peau/cuir	- contenants, vêtements, cordes, attelles, masques, couvertures, raquettes, berceaux, tipis
poil	- oreillers, cordes, ornements, postiches, bracelets, balles de médecine, bourre pour les poupées
os	- pipes, couteaux, pointes de flèche, attelles, traîneaux, bâtons, raclours, poignons
bois	- pointes de flèche, tasses, porte-braises, cuillères, louches, jouets
estomac	- emballage pour les viandes, tasses, cuvettes, gourdes, contenants
queue	- médicaments, mèches queue de cheval, chasse-mouches, décorations, fouets, jouets
gras	- savon, graisse à cheveux, produits de beauté, cuisine, médicaments
crâne	- masques, médicaments, prières, rituels
muscles	- colle, fils, lacets pour les flèches, sangles, cordes d'arc
sabots, pieds	- colle, hochets, décorations, cuillères
vessie	- petits sacs, médicaments
bouse séchée	- combustibles, poudre pour bébé
dents	- ornements
langue	- peigne, aliment de choix
cerveau et foie	- préparation des peaux, tannage
tendons	- couture, cordes d'arc
peau de la jambe postérieure	- mocassin préformé

Visite le site Youth Buzz et nous t'enversons un « super » mousqueton avec une lampe de poche miniature très puissante! Rends-toi à la section « Contactez-nous » et clique sur notre adresse de courriel. Donne-nous ton opinion au sujet de Youth Buzz et n'oublie pas d'inscrire ton nom et ton adresse postale!

Pour se divertir

Les histoires représentent une part importante de la culture des Territoires du Nord-Ouest. Certaines nous renseignent sur l'histoire, les gens et la nature. D'autres sont juste amusantes à lire. Si tu as une histoire à nous raconter ou une opinion à exprimer, le site Youth Buzz te donne la chance de le faire. Envoie tes poèmes, tes histoires ou tes articles à Youth Buzz. Nous ferons une révision et nous les afficherons pour que les gens puissent les lire et en profiter. Qui sait, ceci pourrait bien être le début de ta carrière d'écrivain! Visite le site Youth Buzz pour en savoir davantage.

Voici une histoire qui paraît déjà sur le site. Il ne manque que la tienne!

La magie du Nord par Shoshanna

Il était une fois un petit garçon qui s'appelait Max. Il vivait au Nord avec sa famille. Mais un jour ses parents sont morts donc il déménagea avec son grand-père. Ils eurent plein de plaisir ensemble. Un jour son grand-père voulait aller camper dans un igloo. Max n'était pas sûr si son grand-père était assez jeune pour ce genre de chose.

Ils partirent sur leur aventure.

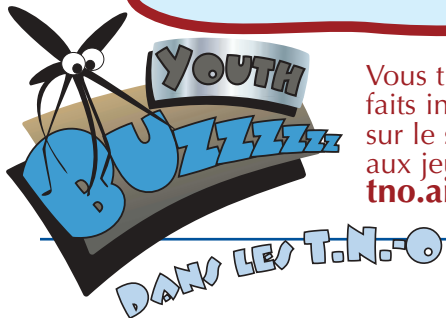
Ils commencèrent à construire l'igloo dans le milieu de la forêt. Deux heures plus tard, le grand-père de Max dit qu'il allait aller chercher du bois pour un feu. Max alla avec lui. Ils partirent pour chercher du bois. Deux heures plus tard, le grand-père de Max eut une crise cardiaque. Max ne savait pas quoi faire. Il pensa à ce qu'il devait faire; il pensa qu'il devait aller trouver de

l'aide. Il prit toutes ses choses et son grand-père. Il commença à marcher. Il marchait dans la neige profonde et froide.

Cinq heures plus tard, Max était fatigué, mais il entendit une voix derrière lui. Il se tourna, et c'était une femme, mais genre fantôme. La madame lui dit qu'elle s'appelait la Reine du Nord; elle aidait les gens s'ils avaient des problèmes. Max lui dit qu'il avait un problème. La madame lui demanda: « C'est quoi ton problème? » Max lui expliqua que son grand-père avait eu une crise cardiaque puis il demanda à la madame si elle pouvait l'aider. Elle répondit « Oui. » Elle commença à dire des mots magiques.

Une minute plus tard, le grand-père de Max se réveilla et demanda ce qui était arrivé. Max dit: « La madame juste ici t'a réveillé. » Le grand-père de Max répliqua: « Quelle madame? » Max se tourna et la madame était partie.

Plus tard dans la semaine, Max et son grand-père arrivèrent chez eux et mangèrent un gros souper.



Vous trouverez beaucoup d'autres faits intéressants, de jeux et d'activités sur le site web du MAINC consacré aux jeunes : Youth Buzz.
tno.ainc.gc.ca/youthbuzz

Notre VISION

Le bureau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de la région des Territoires du Nord-Ouest est un partenaire respecté de ce territoire vigoureux et sain.

Nos objectifs sont:

- d'établir des liens efficaces fondés sur le respect avec les Autochtones;
- de créer des opportunités pour tous les résidents du Nord;
- d'exploiter les ressources de façon responsable dans des écosystèmes sains;
- de nous assurer que ce sont les résidents de la région qui gèrent les ressources du Nord;
- d'établir des partenariats avec des gouvernements du Nord réceptifs et responsables;
- de créer des initiatives nationales représentant les intérêts des résidents du Nord.

Réponses à vos questions...

Q. Qu'est-ce qu'une région visée par un règlement de revendications territoriales?

R. Chaque entente relative à des revendications territoriales définit la région à laquelle s'applique le règlement des revendications du groupe autochtone concerné. Cette région comprend l'endroit principal où vit traditionnellement le groupe autochtone et d'où il tire sa subsistance. Dans l'entente définitive, certaines terres appelées « terres visées par le règlement », qui sont généralement des parties de la région visée par le règlement des revendications, appartiennent au groupe autochtone. Certains droits et avantages définis dans l'entente définitive, comme le droit de chasser et de pêcher ou le droit d'être consulté à propos d'activités de prospection ou de développement, peuvent s'appliquer à toute la région visée par le règlement de revendications territoriales.

Avez-vous des questions sur les négociations entourant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans les T. N.-O.? Veuillez communiquer avec nous à l'adresse ci-dessous.

Sur Internet

Pour plus d'information, visitez les pages Web suivantes :

Programmes et services du gouvernement du Canada

Page d'accueil du gouvernement du Canada :
www.gc.ca

Le MAINC

Site Web du bureau de la Région des T.N.-O. :
www.tno-nwt.ainc-inac.gc.ca

Texte de diverses ententes concernant les revendications

Site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :
www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index_f.html

Franç parler sur Internet

Site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :
www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt/index_f.html

Avez-vous de quoi à nous dire?

Communiquez avec nous:

Roxane Poulin ou Melissa Yu
Communications MAINC
C.p. 1500, Yellowknife (T. N.-O.) X1A 2R3
Tél : (867) 669-2576 Télécopieur : (867) 669-2715
Courriel : poulinr@ainc.gc.ca
yum@ainc.gc.ca

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2003. 1-800-567-9604 ATS seulement 1-886-553-0554

Version imprimée :
QS-Y137-006-FF-A1 ISSN 1708-0029
Version électronique : www.ainc-inac.gc.ca
http://www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt/index_f.html
QS-Y137-006-FF-A1 ISSN 1708-0037

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title : Plain Talk

Franç parler est produit par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux T. N.-O. pour aider aux résidents du Nord à mieux comprendre les concepts des négociations en matière de territoire et d'autonomie gouvernementale et comment ils s'appliquent à leur vie quotidienne. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.

